Envoyé en préfecture le 03/02/2026
Reçu en préfecture le 03/02/2026
Publié le
ID : 035-213502719-20260115-2026011504CNLPO-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE

ARRONDISSEMENT DE FOUGÈRES-VITRÉ

COMMUNE DE SAINT-GEORGES-DE-REINTEMBAULT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt-six, le quinze janvier à vingt heures, le Conseil municipal, *légalement convoqué en date du neuf janvier avec affichage à la porte de la Mairie* s'est réuni à la salle du Conseil sous la présidence de Madame Marie-Claire BOUCHER, Maire de Saint-Georges-de-Reintembault.

Nombre de membres
- En exercice : 13
- Présents : 10
- Votants : 12
- Pour : 12
- Contre : 0
- Abstention : 0

Etaient présents (P), absents (A), excusés (E), représentés (R)

Mesdames et Messieurs :

BOUCHER Marie-Claire	P	DONNINI Philippe	P
PHILIPPEAUX Nelly	P	BORDET Rosie	P
PATIN Marie-Pierre	R	BARON Didier	E
OGER Edouard	P	GALOPIN Marie-Laure	P
AIME Alexandra	P	CHALOPIN Eric	P
CHAUVIN Louis Pierre	P	MOUBECHE Patricia	R
REBILLON Nicolas	P		

Avaient donné pouvoir :

Mandant	Mandataire	Procuration pour
P MOUBECHE	*R BORDET*	Ensemble de la séance
MP PATIN	MC BOUCHER	Ensemble de la séance

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), M. Edouard OGER a été désigné secrétaire de séance.

Envoyé en préfecture le 03/02/2026
Reçu en préfecture le 03/02/2026
Publié le
ID : 035-213502719-20260115-2026011504CNLPO-DE

Délibération n° 2026.01.15.04
Convention Programme Refuge Les Vallées
2026-2030
Ligue pour la Protection des Oiseaux

Madame la Maire rappelle que la convention LPO « Programme Refuge » est arrivée à échéance au 31.12.2025.
Monsieur le Conseiller Délégué présente la nouvelle proposition de la LPO pour 2026-2030 :

Cette convention prévoit des animations scolaires et un diagnostic final sur la faune des Vallées, ainsi qu'un rapport incluant des préconisations d'aménagement et de gestion pour favoriser l'accueil de la faune et de la flore sauvage et la rédaction d'un bilan et de fiches actions.
Cette convention est payable annuellement pour un montant de 1300 € sauf lors de la dernière année (diagnostic final…) 4300 €.

Madame la Maire propose d'accepter la convention Refuge Les Vallées avec la LPO pour un montant de 9500 € pour 5 années.

- **Le Conseil Municipal,**

- Vu l'exposé de Madame la Maire,

- **Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

DECIDE

- **Autorise la signature de la convention Programme Refuge « Les Vallées » avec la LPO pour un montant de 9500 € pour la période 2026-2030,**
- **Donne pouvoir à Mme la Maire pour signer tous documents inhérents à cette décision.**

Pour extrait certifié conforme,
le registre dûment signé,
La Maire,



Marie-Claire BOUCHER